



Doc. 15531
16 mai 2022

La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap

Proposition de résolution

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Une personne sur cinq est ou sera en situation de handicap, de façon temporaire ou permanente. Des progrès ont été accomplis, notamment avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, mais l'inclusion des personnes en situation de handicap n'a pas encore été définie comme une priorité dans l'élaboration des politiques au niveau mondial. La situation des femmes en situation de handicap est très préoccupante, car elles sont rendues invisibles dans nos sociétés et exposées à un risque accru de violence fondée sur le genre. La pandémie de covid-19 a mis en lumière leurs vulnérabilités.

La violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes en situation de handicap se produit au sein de leur propre famille, dans les structures de soins et dans l'espace public. Lorsqu'elles tentent de signaler des actes de violence à la police, les femmes en situation de handicap peuvent se heurter à de nombreux obstacles liés au manque d'accessibilité et à la méconnaissance de leurs problèmes. L'accès aux services de soutien et à la justice peut être très difficile.

Il faut répondre aux préoccupations et aux besoins des femmes et des filles en situation de handicap. Il est essentiel de mettre fin à leur invisibilité, d'agir contre la violence et d'assurer leur pleine inclusion dans la société. L'Assemblée parlementaire devrait examiner les moyens d'intensifier les efforts visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap, recueillir des bonnes pratiques et adresser des recommandations concrètes aux États membres à cette fin.

